

Nous Le louons, Le glorifions, et Le sanctifions. À Lui nous demandons pardon pour nos fautes et revenons repentants. Auprès de Lui nous cherchons refuge, contre le mal qui est en nous et contre les fâcheuses conséquences de nos fautes et de nos nombreux manquements. À Lui nous demandons la droiture, de nous combler par un beau comportement, de nous guider vers les bonnes œuvres, de nous faciliter leur réalisation, et de nous éloigner des péchés et du mal ! Nous attestons qu'il n'est de divinité que Lui. Nous témoignons que Mohamad est son serviteur et son Messager. Que les bénédictions divines et le salut soient sur lui, sa famille, ses compagnons, et ceux qui le suivent jusqu'au jour de la résurrection.

Ceci étant, le Prophète ﷺ dit : L'homme raisonnable est celui qui maîtrise son égo et œuvre en vue de ce qui vient après la mort ; quant à l'incapable, il est dominé par son égo, et se berce d'illusions au sujet d'Allah [Al Tirmidhi, *hasan*]. Aussi ce *hadith* permet-il de distinguer le croyant véritable, de l'ignorant, de l'hypocrite et du paresseux. Le premier travaille sur lui-même et autour de lui pour plaire à Dieu, sans que rien ne le distraie de son noble objectif. Il va au devant de sa destinée, connaît et affronte la réalité pour réaliser ses rêves. Il se prépare à l'inévitable, sans pour autant négliger sa vie d'ici-bas. Les autres, que le Prophète ﷺ qualifie d'incapables, subissent leur destin, vivent dans leurs rêves et leurs illusions, jusqu'à ce que la réalité les rattrape, et alors qu'ils n'ont préparé que peu de bonnes actions et ont accumulé beaucoup de péchés. Les croyants véritables se préparent aux épreuves, s'en prémunissent comme ils le peuvent et les affrontent finalement avec toutes leurs forces quand elles arrivent. Les autres ne font aucun effort mais attendent de Dieu qu'Il les secoure quand l'épreuve les assiege. Nous demandons à Allah la guidée !

والسلام عليكم

L'équipe du Journal.

Une année avec la sourate Youssouf : Entre rêves & réalité

Allah Exalté nous rapporte la parole de Youssouf, alors qu'il était un jeune enfant, à son père, Yaqoub : *Quand Joseph dit à son père : Ô mon père, j'ai vu [en songe], onze étoiles, et aussi le soleil et la lune ; je les ai vus prosternés devant moi [12;4] ; et sa parole, quelques décennies plus tard, après qu'il ait traversé de nombreuses épreuves et qu'il soit devenu un ministre respecté, lorsqu'il éleva ses parents sur le trône, et [que] tous tombèrent devant lui, prosternés. Il dit [alors] : Ô mon père, voilà l'interprétation de mon rêve de jadis. Dieu l'a bel et bien réalisé... [12;100].* Ces versets prouvent que les visions des prophètes sont de la révélation, comme dans Sa Parole, au sujet d'Ibrahim qui dit à son fils : Ô mon

et l'inspiration [*ilhame*] ne sont pas le propre des seuls prophètes. Ainsi, Anas Ibn Malik rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : *La prophétie s'achève, aussi n'y aura-t-il plus ni prophète ni messager après moi [...] si ce n'est les porteurs de bonnes nouvelles. On lui demanda : Et qui sont-ils ô Envoyé de Dieu ?*

Il répondit ﷺ : *la vision du musulman qui représente une fraction de la prophétie [Al Tirmidhi, *Sahih*].* C'est à cela que fait allusion la parole du Très Haut : *Ils auront une bonne nouvelle dans cette vie [10;64] : il s'agit de la vision vertueuse que voit le musulman ou que l'on voit pour lui [Al Tirmidhi, *Sahih*].* En effet, lorsque le croyant a une foi sincère et correcte, que son

ger afin qu'Il vous accorde deux parts de Sa miséricorde, et qu'Il vous assigne une lumière à l'aide de laquelle vous marcherez... [28;57] ; Ô vous qui avez cru ! Si vous faites preuve de piété envers Allah, Il vous accordera la faculté de discerner... [8;29] ; et quant à ceux qui s'efforcent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers, Allah est en vérité avec les bienfaisants [29;69]. 'Omar Ibn al Khattab était l'une des personnes les plus inspirées dans la communauté. Le Prophète ﷺ dit d'ailleurs de lui : *il y avait parmi vos prédécesseurs des illuminés, s'il y en avait un dans ma communauté, ce serait certainement 'Omar [Al Boukhari & Mouslim].* En effet, 'Omar devança, si l'on peut dire, à quelques reprises la révélation, en ce qui concerne la prohibition des boissons alcoolisées ou la prescription du *hijab* par exemple, en évoquant ces sujets peu de temps avant que Dieu ne statue dessus.

La prophétie est terminée comme l'a dit l'Envoyé d'Allah ﷺ dans le *hadith* mentionné plus haut, ce qui signifie qu'aucune vision et qu'aucun dévoilement, d'aucun pieux, quel que soit le miracle qu'il apporte ne peut contredire les Textes clairs [*mouhkam*] du Coran, et authentiques [*sahih*] et explicites [*sarih*] de la Sounnah prophétique ; de même qu'ils ne peuvent rendre licite ce que Dieu et son Prophète ont interdit ou interdire ce que Dieu et son Prophète n'ont pas interdit ; ni même encore abroger ce qui est obligatoire, ou instituer de nouvelles règles dans



intention est bonne, que ses œuvres sont conformes à la Sounnah du Prophète ﷺ et que son effort est constant, il reçoit une lumière [spirituelle] de la part d'Allah, lumière qui éclaire son cœur et son esprit. Allah dit : *Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah et croyez en Son messa-*

L'intuition du croyant. Ceci étant, la vision [*rou'ya*]

la religion. Si quelqu'un objecte que l'appel à la prière [adhan] a été institué suite aux rêves qu'ont fait certains compagnons [Al Tirmidhi, Ahmad etc. *Sahih*], parmi lesquels 'Omar, nous leur répondrons simplement, que c'est le Prophète ﷺ qui a confirmé l'origine Divine de leurs rêves et a institué cette Sounnah. Allah Exalté dit : *Aujourd'hui j'ai rendu pour vous parfaite votre religion et agréé pour vous l'Islam comme religion [5;3]*. Le fait que la prophétie soit terminée implique de plus, que l'homme le plus pieux, quand bien même il est préservé par Dieu, peut se tromper et se trompera inmanquablement, car l'infaillibilité [ismah] est propre au Prophète ﷺ et personne n'en bénéficie après lui. L'Envoyé de Dieu ﷺ dit : *Tout être humain commet inéluctablement des erreurs, et les meilleurs de ce qui se trompent sont ceux qui se repentent [Al Tirmidhi &*

Ibn Majah, Sahih]. Reprenons l'exemple de 'Omar Ibn al Khattab, tout inspiré et pieux qu'il fut, il lui est arrivé de se tromper - sans que cela ne diminue son mérite - comme lorsqu'il ne voulut pas croire que le Prophète ﷺ était mort, jusqu'à ce qu'Abou Bakr lui démontre qu'il avait tort ; ou lorsqu'il voulut fixer un seuil à la dot du mariage et qu'il fut repris devant toute une assemblée par Fatima Bent Qayyis, qui lui fit dire : *une femme a eu raison et 'Omar a eu tort ! [Ahmad, Al Nassai]*.

Comment considérer alors ces visions et ces pressentiments justes ?

De deux choses l'une : soit premièrement, ils émanent d'une personne vertueuse, ne contredisent en rien le Livre et la Sounnah, et sont porteurs d'un bon message, soit pour encourager la personne à un bien soit pour la détour-

ner et la mettre en garde contre un mal, auquel cas ce rêve ou cette intuition provient de Dieu, comme le dit le Prophète ﷺ : *Quand l'un de vous voit en rêve quelque chose qu'il aime, cette vision ne provient que de Dieu le Très-Haut. Qu'il remercie Dieu pour cela et qu'il en parle à ceux qu'il aime [Al Boukhari & Mouslim]*. Soit, maintenant, ces rêves sont étranges ou horribles ou contredisent les principes de notre religion, auquel cas ils viennent du diable ou de notre imagination, et c'est ce dernier cas, qui est la règle. L'Envoyé d'Allah ﷺ dit : *il y a trois genres de rêves : un rêve provenant d'Allah, un cauchemar provenant du diable et un rêve qui reflète les envies et les pensées de la personne lorsqu'elle est éveillée [Al Boukhari & Mouslim]*.

Enfin, ce genre de phénomène est un bon signe pour la personne qui les reçoit et

pour ceux qui l'entourent, mais en même temps une épreuve pour elle ; comme dans la parole de Soulayman qui vit apparaître devant lui le trône de la reine de Saba : *Cela est de la grâce de mon Seigneur, pour m'éprouver si je suis reconnaissant ou si je suis ingrat [27;40]*. C'est-à-dire, que si la personne reste humble et continue de craindre Dieu malgré ces signes, cela sera bien pour elle, en revanche si ces signes la poussent, elle ou ses disciples, à s'élever au-dessus de son rang, cela sera pour eux tous une épreuve et une source d'égarement. L'Imam Malik, lorsqu'on lui rapportait de beaux rêves à son sujet, disait : *Puissent ces visions vertueuses nous pousser à davantage d'efforts et ne pas être une source d'égarement ou de tentation. Nous cherchons refuge auprès d'Allah.*

Et Allah sait mieux !

Illustrations : Tradition & Modernity - www.elseed-art.com

Fiqh al hadith عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: نَعَى النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ النَّجَاشِي فِي الْيَوْمِ الَّذِي مَاتَ فِيهِ وَخَرَجَ إِلَى الْمُصَلَّى فَصَفَّ بِهِمْ وَكَبَّرَ أَرْبَعًا [رواه البخاري ومسلم]

D'après Abou Hourayra, le jour où le Négus rendit l'âme, le Prophète ﷺ annonça sa mort, puis sortit en un lieu (en vue de célébrer la prière du défunt). Là, il constitua les rangs. Au cours de la prière, il prononça quatre fois le takbir. Jabir ajoute dans une autre version : *je me trouvais au deuxième ou au troisième rang. [Al Boukhari & Mouslim]*

Les enseignements à tirer

1- Quand un musulman meurt, il incombe à la communauté de faire la prière funéraire sur lui (janaza) qui représente une intercession et une invocation en sa faveur. Il s'agit d'une obligation communautaire (fard kifaya), lorsqu'un groupe s'en acquitte, le reste de la communauté en est déchargé, et si personne ne s'en acquitte, c'est toute la communauté qui en porte la responsabilité.

2- La particularité du hadith précité tient au fait que le

Négus ne se trouvait pas à Médine mais en Abyssinie (actuelle Ethiopie). Dans ce cas, la prière funéraire est appelée prière de l'absent car réalisée en l'absence du défunt.

3- Les savants ont divergé sur le statut de cette prière. Pour Malik et Abou Hanifa, celle-ci est spécifique au Prophète ﷺ. Mais pour Al Shafi'i et Ahmed, cette opinion nécessite une preuve explicite ; ce qui, à leur sens, n'est pas le cas. Pour eux il s'agit donc bien d'une prescription.

Ibn Taymiyya adopte un avis médian. Selon lui, si un musulman meurt en un lieu sans que personne ne puisse prier sur lui alors la prière de l'absent est obligatoire. A l'inverse, si des musulmans ont prié sur lui alors cette prière n'a pas lieu d'être.

4- Ibn al Qayyim, quant à lui, retient l'avis de l'imam Ahmad comme étant le plus probant et selon lequel cette prière doit être célébrée dès lors qu'un homme pieux est décédé, surtout si ce dernier a rendu de grands services à

l'Islam comme ce fut le cas du Négus qui embrassa cette religion en secret et offrit refuge en son royaume à des musulmans persécutés à la Mecque.

5- Le mérite de former trois rangs ou plus. Cela constitue en effet une cause d'absolution pour le mort (ashab al sounan).

6- Le fait d'annoncer la mort d'un musulman, sans éloges excessives ou mensongères, et ce afin de réunir le plus de monde possible pour la prière janaza. Et Allah sait mieux !

La vie du Prophète



D'abord par la conversion secrète de Na'im ibn Mas'oud, un membre des

Les coalisés [2^{ème} partie]

L'armée des coalisés, composée de plus de dix-mille combattants avait maintenant atteint les portes de Médine avec la certitude de venir facilement à bout des trois mille hommes qui composaient la défense musulmane. Leur surprise fut d'autant plus grande quand ils se retrouvèrent au bord du large fossé, creusé par les musulmans, qui les empêchait de lancer leur attaque. Aussi, furent-ils contraints d'assiéger la ville sans y être préparés, ce qui participa d'emblée à les déstabiliser avant même le moindre affrontement.

Ce qui devait être une véritable guerre dévastatrice tourna donc en guerre des nerfs. La puissante armée des coalisés, malgré sa frustration ne relâchait pas la pression sur les musulmans, essayant de trouver une brèche par laquelle s'engouffrer et envahir Médine. Les musulmans quant à eux redoublaient de vigilance et repoussaient toutes les tentatives d'intrusion de l'ennemi.

Face à cette situation, Houyay ibn Akhtab, l'un des instigateurs de cette coalition, alla à la rencontre de Ka'b ibn Asad, le chef de la tribu médinoise des Banou Qourayza, afin de lui proposer une alliance, et ainsi obtenir un précieux soutien de l'intérieur, alors que les abords de la ville restaient hermétiques à toute attaque. Les Banou Qourayza qui étaient liés aux musulmans par un pacte, déclinèrent d'abord la proposition, craignant pour leur sécurité, mais devant l'insistance de Houyay, et sa promesse de les soutenir quoiqu'il advienne, ils finirent par l'accepter.

La pression, tant psychologique que militaire ne cessait donc de s'intensifier, et devant l'épreuve, Allah dévoila la duplicité de nombreux hypocrites : *'Quand ils vous vinrent de toutes parts, et que les regards étaient troublés, et les cœurs remontaient aux gorges, et vous faisiez sur Allah toutes sortes de suppositions...Et quand les hypocrites et ceux qui ont la maladie [le doute] au cœur disaient : Allah et Son messager ne nous ont promis que tromperie.'* [33;10-12].

C'est au moment où la tension était à son comble, qu'Allah décida d'apporter Son secours à Ses serviteurs pour les récompenser de leur patience et leur détermination. Ce secours se manifesta de deux manières.

Ghatafan estimé et respecté par l'ensemble des tribus coalisées. Il profita de sa position pour semer le trouble chez les négateurs en se rendant d'abord chez les Banou Qourayza, à qui il fit remarquer que leurs alliés stationnés aux portes de Médine pouvaient prendre la fuite à tout moment au cas où les choses tourneraient mal, et les laisser à la merci des musulmans. Il leur conseilla donc de réclamer qu'on leur livra des notables de chaque tribu comme garantie, et ce jusque la fin des combats. Puis il se rendit tour à tour chez les Qouraich puis chez les Ghatafan pour les prévenir que les Banou Qourayza regrettaient leur trahison envers le Prophète ﷺ et s'étaient engagés à lui livrer des otages de chaque tribu ennemi afin d'obtenir son pardon. Ainsi, lorsque les coalisés avisèrent les Banou Qourayza d'une attaque massive imminente, ces derniers poussés par Na'im refusèrent de s'engager avant d'avoir obtenu des otages comme garantie, sans savoir que cela confirmerait aux yeux des coalisés les propos de ce même Na'im concernant leur soi-disant trahison. Leur requête fut donc fermement rejetée, et le trouble s'installa ainsi profondément dans le cœur des négateurs qui ne pouvaient plus se faire confiance les uns les autres.

Ensuite, Allah envoya **un vent glacial** et violent sur le campement des coalisés. Ceci poussa Abu Soufyan lui-même à s'exprimer ainsi : *'Par Dieu ! Le lieu n'est plus convenable, tout fléchit autour de nous, les Banou Qourayza nous ont trahis et nous avons appris sur eux ce qui nous contrarie. Le vent est si violent qu'il soulève nos tentes et éteint notre feu de chauffage ; partez donc, car moi je m'en vais.'* [Al Boukhari]. Le lendemain matin, au bout d'une vingtaine de jours de siège, toutes les tribus avaient quittés les lieux pour s'en retourner chez eux : *'Et Allah a renvoyé, avec leur rage, les négateurs sans qu'ils n'aient obtenu aucun bien, et Allah a épargné aux croyants le combat. Allah est Fort et Puissant.* [33;25]

'Ô vous qui croyez! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, quand des troupes vous sont venues et que Nous avons envoyé contre elles un vent et des troupes que vous n'avez pas vues. Allah demeure Clairvoyant sur ce que vous faites' [33;9], *'Nul ne connaît les armées de ton Seigneur, à part Lui. Et ce n'est là qu'un rappel pour les humains.'* [74;31]

Appréhender l'inévitable

Nous ne fûmes créés que pour vivre, connaître, et voir le Créateur dans la Demeure éternelle. Notre existence a débuté en ce Bas-Monde car il est telle une école où nous apprenons à écrire et à lire, à la manière de l'enfant afin qu'à sa puberté il puisse gagner sa vie. Certains enfants [...] restent longtemps dans l'école et en sortent sans rien. Cela est semblable à celui qui ne connaît pas son existence et n'en atteint pas l'objectif.

[...] L'homme raisonnable est donc celui qui prépare des provisions en vue des épreuves, qui sont inéluctables ; même si ce n'est qu'au moment de la mort car lorsque celle-ci arrive et qu'elle ne trouve aucune connaissance qui amène l'agrément ou la patience, elle conduit à la mécréance. J'ai entendu une personne de laquelle je pensais beaucoup de bien dire la nuit de sa mort : 'C'est mon Seigneur qui m'opprime !' et depuis je n'ai cessé d'être préoccupé et soucieux de me préparer pour ce jour fatidique. [...] L'homme, qui ne sait quand la mort va le surprendre, doit être prêt et ne pas être trompé par la jeunesse et la santé.

[...] La trop grande espérance est une tromperie, et il n'est pas d'erreur plus grave, car sans cela l'insouciance ne surviendrait point. Et on ne se livre aux péchés tout en remettant à plus tard le repentir, de même qu'on ne se précipite sur les désirs en oubliant le retour vers Allah, qu'en raison d'une trop grande espérance. [...] Agis ainsi : ne te couche pas sans avoir réfléchi à la journée passée, et si tu constates une faute, repens-toi et demande le pardon d'Allah ; et au matin médite sur la nuit passée. Prends bien garde de ne rien remettre au lendemain car cela est une technique d'Iblis pour perdre l'être humain.

[...] Puis représente-toi la brièveté de la vie, la multitude des occupations, la force du regret devant la négligence au moment de la mort, et le crève-cœur d'avoir laissé passer une occasion lorsqu'elle s'est présentée. Figure-toi la récompense de ceux qui agissent à la perfection alors que tu es imparfait, de ceux qui font des efforts alors que tu es paresseux. N'épargne à ton âme aucune exhortation que tu pourrais lui faire entendre, car l'âme est comme une jument fougueuse : si tu lâches la bride, tu n'es pas à l'abri qu'elle te jette à terre. [...] Hâte-toi donc de te purifier avant que ce qui ne reste de ton existence ne soit perdu.

Tiré des pensées précieuses d'Ibn Al-Jawzi

La foi du musulman

Les fondements de la croyance au destin

Dans les précédents articles, nous avons donné un aperçu général de ce qu'est le destin, tel que défini dans la croyance musulmane, ainsi qu'une explication de ce qui différencie le *qadar* ou Prédestiné du *qada* ou Décret Divin. Comme nous l'avons déjà dit, le destin est un sujet délicat pour lequel la prudence est de mise puisqu'il renferme une part d'inconnu dont Seul Dieu, Savant et Sage, a la connaissance. Pour autant, le Très Haut ne nous a pas laissés sans réponse sur cette question. Au travers de Son Livre et de la *Souannah* de Son Messager ﷺ, les savants ont pu en déduire un certain nombre de principes permettant de comprendre cette croyance telle que le Prophète ﷺ l'a enseignée à ses compagnons et d'éviter ainsi ce qui pourrait nuire à notre foi : *Direz-vous contre Allah ce que vous ne savez pas ?* [7 ; 28]. Nous étudierons ici les fondements de la croyance au destin. Nos savants en ont dénombré quatre afin que notre croyance en la prédestination soit complète.

La croyance en l'omniscience d'Allah. Cet attribut divin est cité en de nombreux endroits au sein du Livre. Il signifie que le savoir de Dieu est absolu et englobe toute chose contrairement à celui de l'être humain qui lui est limité. *Et on ne vous a donné que peu de connaissance* [19 ; 85]. Le Seigneur a donc une connaissance totale de l'ensemble de Sa création comme la durée de vie des êtres humains, leurs sorts, leurs déplacements, leurs subsistances, leurs pensées intimes et ce qu'ils laissent paraître, leur devenir dans l'au-delà, le passé, le futur, etc. *Il connaît leur passé et leur futur* [2 ; 255]. *Rien ne Lui échappe fût-il du poids d'un atome dans les cieux, comme sur la terre. Et rien n'existe de plus petit ni de plus grand, qui ne soit inscrit dans un Livre explicite* [34 ; 3]. Allah connaît même ce qui n'existe pas. Autrement dit, Il-Exalté soit-Il- sait ce qui fut et ce qui sera et ce qui ne fut pas et comment cela aurait été si ceci avait existé. *Or, s'ils étaient rendus [à la vie terrestre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit* [6 ; 28]. D'autre part, au-delà des

Textes, l'observation et le raisonnement par analogie nous permettent aussi de conclure à l'omniscience de Dieu. En effet, comme expliqué en substance par l'imam Tahawi, la réalité nous montre que les créatures sont faites de manière parfaite. Et les découvertes considérables permises par la science depuis l'époque moderne n'ont-elles pas confirmé de manière probante cette perfection de la Création ? Partant de ce fait, cela implique le savoir du Créateur car il n'est pas possible de créer quelque chose de parfait sans en avoir une connaissance totale.

La croyance en la Table préservée. Nous avons déjà vu que Dieu connaît le sort des choses avant même leur création (voir *La Prédestinée* et *le Décret Divin*). Rien ne peut se produire dans la création sans qu'il en ait eu connaissance au préalable. Tout a été consigné avant même la création des cieux et de la terre dans la Table préservée. *Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre ? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allah bien facile* [22 ; 70]. *Nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite* [36 ; 12]. Il ne peut donc y avoir d'évènement qui se produirait accidentellement en échappant au Savoir Divin.

La croyance en la volonté accomplie d'Allah. Il s'agit de croire fermement que ce que Dieu veut est et ce qu'Il ne veut pas n'est pas. *Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire : Sois, et elle est* [36 ; 82]. *Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut [Lui], le Seigneur de l'Univers* [81 ; 29]. Par ailleurs, la volonté d'Allah doit être liée à Sa Toute Puissance c'est-à-dire le fait que le Très Haut est capable de toute chose. Ainsi, le néant résulte de l'absence de volonté d'Allah et non à une incapacité de Sa part. *Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru* [10 ; 99].

Allah est créateur de toute chose. Allah est le seul et unique créateur, sans égal ni antagoniste. *Et Il est le grand Créateur, l'Omniscient* [36 ; 81]. *Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver [et de savoir] qui de vous est le meilleur en œuvre* [67 ; 2]. Tout est créé en dehors de Lui. Les cieux, les étoiles, les mers, chaque créature, chaque arbre, chaque plante, chaque atome de cet univers est le fruit de Son œuvre, *Exalté soit-Il.* Il crée les créatures de même que leurs actes : *alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez* [37 ; 96]. Rien ne peut donc se créer sans Lui.
Et Allah sait mieux !

Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB

Merci de retourner ce bon à : **ACMC - BP 164 - 94 005 Créteil Cedex**

BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

Titulaire du compte

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Le montant TOTAL de mon soutien est de : €
A répartir en échéances mensuelles de €
Date d'échéance :

10 du mois 20 du mois Indifférent

Date de la première échéance :/...../200..
Date de la dernière échéance :/...../200..

Date : Signature :

Désignation de mon compte

Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé :
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :
.....
.....
.....

Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil
BP 164 - 94 005 Créteil Cedex